



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 686-2022

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 aout 2022, le règlement suivant a été adopté:

#### Règlement 686-2022

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 663-2021 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 572 046,91 \$**

Le 12 septembre 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente promulgation et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 14 septembre 2022.

Caroline Aubertin  
Directrice générale et greffière-trésorière